

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : GCR/2043-0119/01/2004-56p/37cr9
N/Réf. : GM/Bxl2.46/s.456
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Ambiorix, 11. Maison Saint-Cyr. Restauration de la façade avant – mise en couleur des briques et joints de façade. Avis de principe de la CRMS. Dossier traité par M. Guy Conde-Reis.

En réponse à votre lettre du 23 avril 2009, réceptionnée le 27 avril, 2001 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 mai 2009, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande de principe porte sur la restitution de la polychromie de la façade avant de la maison Saint-Cyr. Une étude réalisée par l'IRPA a, en effet, mis en évidence que la façade originelle présentait une polychromie très riche, notamment par la présence de joints colorés en bleu et de bancs de briques peints en rouge, contrastant avec la couleur blanche des briques de Silésie. Cette alternance de couleurs est, par ailleurs, une particularité de l'œuvre de Gustave Strauven, comme le montrent plusieurs autres maisons qu'il a réalisées à Bruxelles.

A l'initiative de la DMS, l'IRPA a procédé à un relevé précis des traces de peinture rouge qui peuvent encore être observées sur place. Le dossier introduit pour avis de principe comprend, en outre, un relevé de l'auteur de projet indiquant les traces de peinture qu'il a lui-même repérées ainsi qu'une version qui combine les deux observations qui ne correspondent pas entièrement. Un dernier document présente une proposition hypothétique pour la restitution des bandeaux rouges.

De manière générale, la CRMS souscrit au principe de la remise en couleur de la façade pour autant qu'on respecte soigneusement les traces découvertes in situ, tout en les extrapolant sur l'entièreté des bancs de briques concernés. Dans ce cadre, elle s'interroge sur l'hypothèse de travail proposée in fine. La Commission constate que ***cette proposition est beaucoup plus interventionniste que la simple extrapolation des traces retrouvées sur les lits de briques concernés.*** Dans certaines zones, la couleur rouge y apparaît abondamment à des endroits où on n'avait vraisemblablement pas constaté la présence de traces d'une peinture rouge. La Commission s'interroge, dès lors, sur la motivation de cette proposition. Est-elle appuyée sur d'autres sources d'information (anciennes photos ?) qui n'ont pas été reprises dans le dossier ? Si c'est la cas, ces documents devraient être fournis. En l'absence de tels

documents, la remise en couleurs devrait se limiter strictement aux traces retrouvées in situ. ***Cependant, la Commission estime qu'il serait très utile de poursuivre les recherches en archives pour essayer de retrouver des photos anciennes qui pourrait mieux documenter la maison dans son état d'origine, ou peu après sa construction, et pour préciser le relevé de l'IRPA.***

La Commission s'interroge également sur la nature de la peinture à utiliser pour peindre les briques en rouge. La composition de la peinture d'origine est actuellement en cours d'étude par l'IRPA. Une réflexion quant à la nouvelle peinture à mettre en œuvre et sa durabilité devrait être menée lorsque les résultats de cette étude seront connus.

Enfin la CRMS estime que pour évaluer de manière définitive de la remise en couleur de la façade il serait très utile de pouvoir disposer ***d'une simulation de l'ensemble des couleurs*** des différents éléments de façades. Dans ce cadre, elle demande également de vérifier si les joints bleus s'étendaient à l'entièreté de la façade.

Pour conclure, la CRMS encourage le principe de restituer la polychromie de la façade pour autant que cette opération soit fondée sur des arguments scientifiques. Elle demande donc de poursuivre les recherches de manière à pouvoir ajuster, dans la mesure du possible, la proposition définitive.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.